

MOBILISATION GENERALE

CONTRE L'AUGMENTATION des NUISANCES AERIENNES

Suite aux récentes « Rencontres du Grand Roissy », le CIRENA avait exprimé dans un communiqué ses espoirs de voir enfin la situation des survols du nord-ouest francilien s'améliorer durablement par l'adoption d'un certain nombre de mesures.

Force est de constater aujourd'hui que les propositions de l'Etat sont très loin de ce que le CIRENA était en droit d'attendre et que les espoirs des survols du nord-ouest francilien se sont transformés, une fois de plus en désillusion.

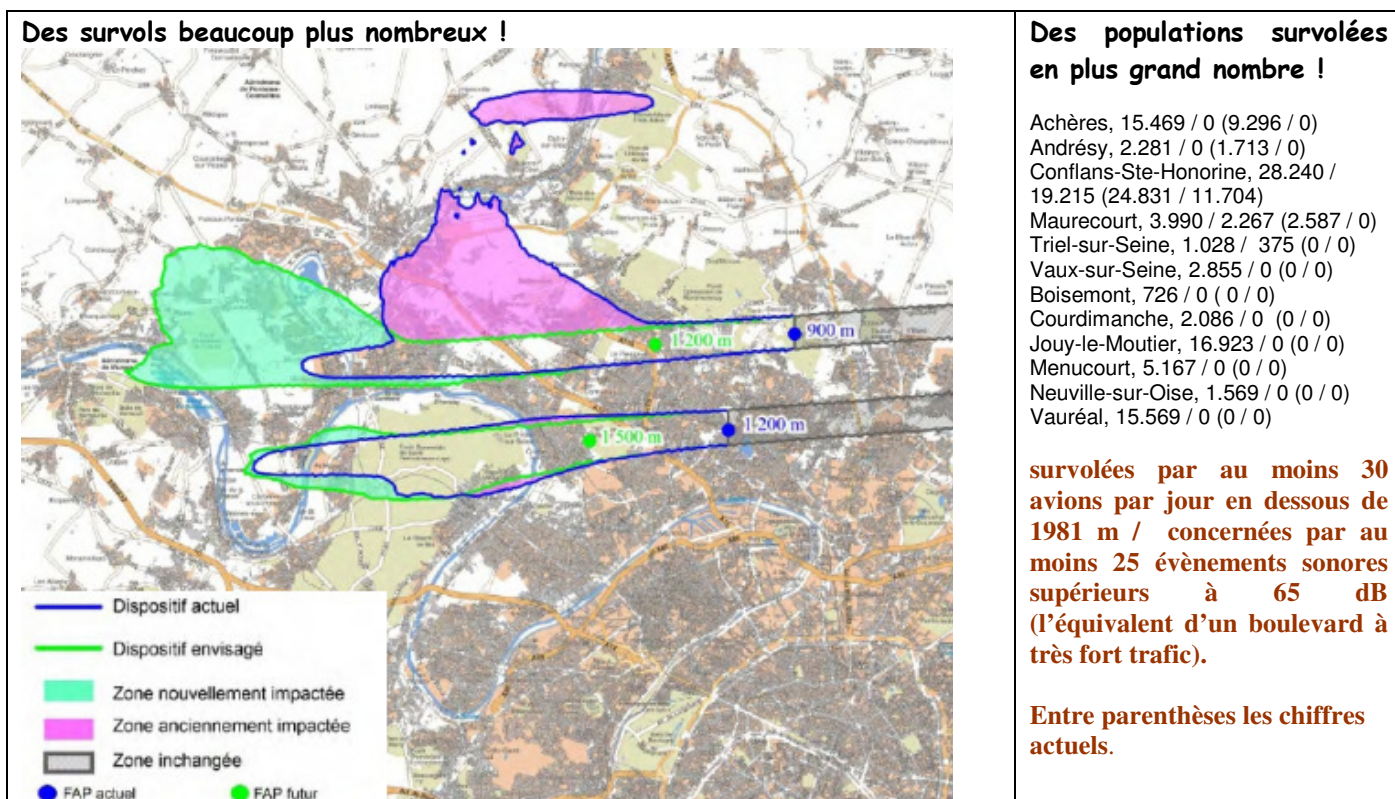
Non seulement notre situation ne va pas s'améliorer mais elle va se DEGRADER !

Rendez-vous dans les mairies pour émettre un avis défavorable à l'enquête publique qui modifie les trajectoires des survols !

Le projet, à priori séduisant, de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) de relèvement de 300 mètres d'altitude constitue un tour de passe-passe qui va aboutir à un transfert de nuisances.

Ce projet repose en effet sur une modification des trajectoires qui aura pour conséquence une très forte multiplication des survols de nos villes et donc un accroissement des nuisances sonores et chimiques !

Le projet et les chiffres fournis par la DGAC



Les propositions du CIRENA

Afin d'éviter ce surcroît de nuisances aux populations du Nord ouest francilien, le CIRENA a formellement déposé trois propositions à la DGAC et à Madame la Ministre Nathalie Kosciusko-Morizet :

- L'augmentation d'un degré de l'angle d'approche des aéronefs en phase d'atterrissage (passage de 3 à 4 degrés) sans modification des trajectoires ;
- La mise en œuvre de la procédure d'atterrissage en descente continue sur le doublet nord à partir de l'altitude la plus élevée possible ne nécessitant pas l'accord des pays voisins (> 1800 mètres).
- Le déplacement de la zone de forte concentration d'avions prévu par la DGAC au dessus de la zone très urbanisée de Cergy- Conflans vers les zones rurales faiblement peuplées du nord-ouest de l'Ile de France.

Le projet que la DGAC soumet à l'enquête publique ne tient pas compte de ces propositions réalistes du CIRENA.

Il va entraîner une augmentation importante du nombre de survols de nos communes et donc une augmentation des nuisances !

Pour réagir à ce coup de force programmé, le CIRENA appelle la population des communes des Yvelines et du Val d'Oise concernées

- à participer à l'enquête d'utilité publique qui a lieu du 2 mars au 2 avril, en se rendant à leur mairie pour écrire sur le registre d'enquête : « Je donne un avis défavorable à cette enquête publique car les trajectoires proposées par la DGAC vont avoir pour conséquence une augmentation importante des nuisances sonores et chimiques dans ma commune ».
- à rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences ;
- à consulter le site internet du CIRENA afin de prendre connaissance des prises de position des différents candidats aux élections cantonales et à s'en souvenir le jour des élections (20 et 27 mars) !

Les permanences du commissaire enquêteur dans les mairies correspondantes.

Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie

Achères	Samedi 5 mars	9 h à 12 h
Andrézy	Vendredi 1er avril	9 h à 12 h
Jouy le Moutiers	Samedi 5 mars	9 h à 12 h
Conflans-Ste-Honorine	Vendredi 1 ^{er} avril	15 h à 18 h
Maurecourt	Mardi 29 mars	15 h à 18 h
Vauréal	Mercredi 16 mars	16 h à 19 h
Triel	Mercredi 16 mars	14 h à 17 h

Plate forme du CIRENA :

Le CIRENA conteste la volonté de l'Etat de vouloir faire de Roissy le premier aéroport européen par une augmentation sans limite de son activité au détriment de la santé, de la qualité de vie et du patrimoine des franciliens. Il réclame l'application immédiate de trois mesures de bon sens :

- arrêt des vols de nuit de 23h à 7h ;
- rehaussement des altitudes sans nuisances supplémentaires et mise en œuvre de réelles procédures d'atterrissage de moindres nuisances ;
- plafonnement à 500.000 du nombre des mouvements annuels à Roissy et élimination accélérée des avions les plus bruyants.